

**DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE**

COMMUNE

d'AUBAGNE

Convocation du **12/12/2025**

Publication le **19/12/2025**

Conseillers en exercice : **43**

Présents : **33**

Quorum : **22**

N° **14_181225**

**OBJET : AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE**

Approbation de la convention de fonds de concours, destiné à la réfection des tronçons de voies départementales cédés par la Métropole Aix-Marseille-Provence à la Commune d'Aubagne.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq, Le Dix Huit Décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Brigitte AMOROS, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Patrice JARQUE, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Magali ROUX, Monsieur Jérémie PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Arthur SALONE, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Joëlle MELIN, Monsieur William MIROUX, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Monsieur Marc ZANARINI, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Valérie ELBAZ formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Monsieur Alain ROUSSET), Monsieur Philippe AMY (donne pouvoir à Monsieur Gérard GAZAY), Madame Stéphanie HARKANE (donne pouvoir à Madame Danielle MENET), Madame Irène DUPLAN (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Monsieur Franck-Clément CHAMLA (donne pouvoir à Monsieur Laurent GUEDJ), Madame Faustine THIBAUD (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS), Monsieur Jérémie COETTO (donne pouvoir à Monsieur Vincent RUSCONI), Madame Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Monsieur Zarick KOURICHI)

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20251218-181225_14-DE
Reçu le 19/12/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY, serialNumbr
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
19/12/2025



Délibération n°14_181225 du Conseil Municipal du jeudi 18 décembre 2025 (suite)

Monsieur Alain ROUSSET rapporte :

En application de diverses dispositions législatives, la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Département des Bouches-du-Rhône ont procédé au transfert de certaines voies ou tronçons de voies départementales au 1^{er} janvier 2023.

Seules les voies ou tronçons de voies supportant des Transport Collectifs en Site Propre – TSCP – relèvent de l'intérêt métropolitain et resteront gérés par la Métropole. Les autres voies ou tronçons de voies constituant un maillage de proximité et répondant aux enjeux urbains communaux, la Métropole a proposé de les céder, à titre gratuit, aux Communes.

Ainsi, par délibération n°08 du 30 septembre 2025, le Conseil Municipal d'Aubagne a approuvé la cession par la Métropole Aix-Marseille-Provence de trois tronçons de voies départementales qui constituent un maillage routier de proximité.

Par délibération du 30 juin 2025, le Conseil de la Métropole a approuvé un dispositif de soutien à la réfection et l'aménagement des voies ou tronçons de voies départementales transférés aux Communes et des voies adjacentes.

Dans ce cadre, la Métropole a fait réaliser un diagnostic de ces voies ou tronçons de voies par un bureau d'études. Ce diagnostic a permis d'identifier précisément l'état des chaussées et abords ainsi que d'estimer les travaux de réfection.

Pour la Commune d'Aubagne cela représente une enveloppe de travaux plafonnée à 976.434 euros HT ouvrant droit à une participation de la Métropole à hauteur de 488.217 euros.

Cette délibération propose donc d'approuver la convention de fonds de concours auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la réfection des voies et tronçons de voies cédés à la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale dite « 3DS »,

VU la délibération du 30 juin 2025 du Conseil de Métropole, approuvant le dispositif de soutien à la réfection et à l'aménagement des anciennes voies départementales cédées aux communes et des voies adjacentes,

VU la délibération n°08 du 30 septembre 2025 du Conseil Municipal d'Aubagne approuvant la cession par la Métropole Aix-Marseille-Provence à la Commune de trois voies départementales,

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20251218-181225_14-DE
Reçu le 19/12/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY, serialNumbr
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
19/12/2025



Délibération n°14_181225 du Conseil Municipal du jeudi 18 décembre 2025 (suite)

CONSIDÉRANT que le dispositif de soutien financier à la réfection et à l'aménagement des voies ou tronçons de voies cédées gratuitement par la métropole Aix-Marseille-Provence à la Commune d'Aubagne, permettra de poursuivre les travaux de réfection de la voirie engagés depuis plusieurs années,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

ARTICLE 1^{er}: d'APPROUVER la convention de fonds de concours auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la réfection des voies et tronçons de voies ainsi que les voies adjacentes ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

ABSTENTIONS : 2

Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20251218-181225_14-DE
Reçu le 19/12/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY, serialNumb
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
19/12/2025

